

Date de dépôt: 20 octobre 2004

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de M. Pierre Kunz : Banque
cantonale de Genève et réponse à la motion 1450

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 16 septembre 2004, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat l'interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Madame la Présidente,

C'est le 19 septembre 2002 que le Grand Conseil a envoyé au Conseil d'Etat la motion 1450.

Un an plus tard, surpris par l'absence de mise en œuvre des invites de cette motion votée à la quasi unanimité de la Commission des droits politiques, j'ai déposé, précisément le 20 janvier dernier, une interpellation urgente demandant au Conseil d'Etat s'il avait commencé à traiter la motion en question avec la collaboration des dirigeants de la BCGE et dans quel délai il entendait lui donner une suite concrète.

Dans sa réponse du 12 février 2004, le Conseil d'Etat expliquait qu'il « entendait déposer un projet de loi sur la gouvernance de la Banque cantonale de Genève durant le premier semestre 2004 ». Et il concluait, se voulant rassurant, en soulignant que « les travaux sont en bonne voie et que le Grand Conseil en connaîtra l'issue d'ici fin juin 2004 ».

En ce début d'automne, près de trois mois après l'échéance que s'était fixée le Conseil d'Etat et deux ans après l'adoption par le Grand Conseil de la motion 1450, je me permets d'interroger le Conseil d'Etat sur les

difficultés qu'il semble rencontrer et de lui demander une nouvelle fois quand il sera en mesure de présenter son projet de loi au Grand Conseil.

Avec mes remerciements anticipés, Madame la Présidente pour vos réponses.

Réponse du Conseil d'Etat

Dans sa réponse à l'IUE 61 que Monsieur le député Pierre Kunz avait déposée au mois de janvier 2004, le Conseil d'Etat avait indiqué qu'un projet de loi sur la gouvernance de la Banque cantonale de Genève serait déposé avant l'été. Trois mois supplémentaires auront été nécessaires pour clore les travaux. C'est aujourd'hui chose faite, le projet de loi est sous toit et sera déposé pour la session du Grand Conseil des 18 et 19 novembre prochain.

Pour information, la réponse à cette interpellation urgente écrite aura nécessité dix minutes de travail administratif.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Robert Cramer

Secrétariat du Grand Conseil**IUE 116**

Interpellation présentée par le député:

M. Pierre Kunz

Date de dépôt: 16 septembre 2004

Messagerie

Interpellation urgente écrite**Banque cantonale de Genève et réponse à la motion 1450**

Cette interpellation concerne Madame la conseillère d'Etat Martine Brunschwig-Graf

Madame la Présidente,

C'est le 19 septembre 2002 que le Grand Conseil a envoyé au Conseil d'Etat la motion 1450.

Un an plus tard, surpris par l'absence de mise en œuvre des invites de cette motion votée à la quasi-unanimité de la Commission des droits politiques, j'ai déposé, précisément le 20 janvier dernier, une interpellation urgente demandant au Conseil d'Etat s'il avait commencé à traiter la motion en question avec la collaboration des dirigeants de la BCGe et dans quel délai il entendait lui donner une suite concrète.

Dans sa réponse du 12 février 2004, le Conseil d'Etat expliquait qu'il « entendait déposer un projet de loi sur la gouvernance de la Banque cantonale de Genève durant le premier semestre 2004. Et il concluait, se voulant rassurant, en soulignant que « les travaux sont en bonne voie et que le Grand Conseil en connaîtra l'issue d'ici fin juin 2004 ».

En ce début d'automne, près de trois mois après l'échéance que s'était fixée le Conseil d'Etat et deux ans après l'adoption par le Grand Conseil de la motion 1450, je me permets d'interroger le Conseil d'Etat sur les difficultés qu'il semble rencontrer et de lui demander une nouvelle fois quand il sera en mesure de présenter son projet de loi au Grand Conseil.

Avec mes remerciements anticipés, Madame la Présidente, pour vos réponses.